



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1044-02-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1044-2017 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le projet de règlement numéro 1044-02-2020.

Le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville :
<https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires sur ce projet de règlement, par écrit, à l'adresse courriel suivante : greffe@bromont.com ou à les déposer dans la boîte aux lettres située près de l'entrée de l'hôtel de ville au 88, boulevard de Bromont, et ce, **du 17 décembre au 5 janvier 2021 à 16 : 00.**

Donné à Bromont, ce 9^e jour de décembre 2020.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate